



Contact :

Mme VILLAIN

Directrice déléguée
aux formations professionnelles

☎ 03 23 56 69 06

mvillain@ac-amiens.fr

ACCUEIL D'UN(E) STAGIAIRE POUR UNE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL Bac Pro Métiers de la Coiffure

Afin d'établir la convention de stage, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce document recto/verso, puis de le remettre au plus tôt à l'élève.

Nom de l'entreprise d'accueil :

Adresse de l'entreprise d'accueil :

.....

Nom et prénom du responsable de l'entreprise:

Nom et prénom du tuteur de l'élève :

Fonction du tuteur de l'élève :

Téléphone : Courriel :@.....

Nom et Prénom élève :

Classe : 1PRO COIFFURE

Durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) : 4 semaines

Dates : du 21/11/2022 au 17/12/2022

Horaires hebdomadaires précis de travail pendant la PFMP :

Règles obligatoires :

- pour les mineurs, repos hebdomadaire obligatoire le samedi ou le lundi

- pour tous les étudiant(e)s : 8h maximum par jour / 27h minimum et 35h maximum par semaine

Si horaires variables chaque semaine, merci de compléter le verso

JOURS	Matin		Après-midi	
	de	à	de	à
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Durée totale hebdomadaire de :				

Possibilité de prendre sur place le repas du midi :

oui

non

Date, signature et cachet de l'entreprise

Le professeur principal :

Le professeur de spécialité :



Contact :

Mme VILLAIN

Directrice déléguée

aux formations professionnelles

☎ 03 23 56 69 06

mvillain@ac-amiens.fr

ACCUEIL D'UN(E) STAGIAIRE POUR UNE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL Bac Pro Métiers de la Coiffure

Afin d'établir la convention de stage, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce document recto/verso, puis de le remettre au plus tôt à l'élève.

Nom de l'entreprise d'accueil :

Adresse de l'entreprise d'accueil :

Nom et prénom du responsable de l'entreprise:

Nom et prénom du tuteur de l'élève :

Fonction du tuteur de l'élève :

Téléphone : Courriel :@.....

Nom et Prénom élève :

Classe : 1PRO COIFFURE

Durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) : 4 semaines

Dates : du 15/05/2023 au 10/06/2023

Horaires hebdomadaires précis de travail pendant la PFMP :

Règles obligatoires :

- pour les mineurs, repos hebdomadaire obligatoire le samedi ou le lundi

- pour tous les étudiant(e)s : 8h maximum par jour / 27h minimum et 35h maximum par semaine

Si horaires variables chaque semaine, merci de compléter le verso

JOURS	Matin		Après-midi	
	de	à	de	à
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Durée totale hebdomadaire de :				

Possibilité de prendre sur place le repas du midi :

oui

non

Date, signature et cachet de l'entreprise

Le professeur principal :

Le professeur de spécialité :